



SYNDICAT DES SYLVICULTEURS

DU SUD-OUEST

Je soussigné,

Demeurant à / dont le siège social est :

Donne mandat à la SCP Hélène Didier et François Pinet, avocats associés au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, pour former en mon nom une action contre l'Etat en réparation du préjudice subi résultant de l'absence et/ou de l'insuffisance de réparation des dommages occasionnés par la tempête Klaus et plus généralement de la situation assurancielle dans laquelle les sylviculteurs sont placés.

La SCP Hélène Didier et François Pinet pourra exercer, également, en mon nom, toute action ou intervention auprès des autorités administratives et juridictionnelles communautaires tendant aux mêmes fins et/ou en vue de contester la régularité de l'aide d'Etat octroyée en vue de la réparation des préjudices susvisés.

A

Le

Joindre une photocopie d'une pièce d'identité, le cas échéant un k bis.

JOURNAL "FORÊT DE GASCOGNE"